Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260304-2026030401-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 18 FEVRIER 2026

DATE D'AFFICHAGE

05/03/2026

EN EXERCICE **18**

PRESENTS **16**

VOTANTS **17**
(1 PROCURATION)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 03 04 01

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le quatre mars à **DIX-NEUF heures,**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : MM BARS Gilles, BEAUCAMP Martine, BELLEGOU Anne, BISSON Cyril, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : JANNIN Eric (procuration à EVEN Oliver)

Mme Florence LE SAINT, Maire, s'est retirée de la salle.

Monsieur CABIOCH QUEMENER Daniel a été nommé secrétaire de séance**.**

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame Florence LE SAINT, Maire a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé a siégé sous la présidence de Monsieur Gilles BARS, 1er Adjoint,

Mr Gilles BARS, qui préside la séance, passe la parole à Mr Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances, qui présente aux élus, pour approbation, les résultats de la gestion communale 2025 de la Maire pour le budget principal de la commune.

Il rappelle en préambule que les résultats qu'il va présenter sont issus du CFU.

SECTION	Dépenses	Recettes	Excédent/Déficit reporté	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 481 035.21	1 968 249.58	248.27	487 462.64
Investissement	1 575 462.81	927 024.95	1 599 822.88	951 385.02
Total	3 056 498.02	2 895 273.53	1 600 071.15	1 438 847.66

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260304-2026030401-DE

Mr BARS, 1ère Adjoint, propose alors au conseil municipal le vote du compte financier unique 2025 de la Maire, pour le budget principal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, *(**Mme La Maire s'est retirée de la salle**)* le conseil municipal :

→ **Approuve le compte financier unique 2025 du budget principal**

Pour extrait certifié conforme

Le 1er Adjoint
Gilles BARS

Le Secrétaire
Daniel CABIOCH QUEMENER